

# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 17 mars 2026

**Présents :** MM. Laurent HOUIN, Laurent TESSIER, Mustapha JIMANI

**Excusés :** M. Miloud BOUTOUBA

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## SITUATION DES CLUBS AU REGARD DU STATUT DE L'ARBITRAGE, ARRÊTÉE AU 28 FÉVRIER 2026

### SITUATION DES CLUBS

*Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs figurant sur la liste ci-dessous sont, cette saison, en infraction avec le Statut de l'arbitrage. Ils sont par conséquent passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.*

### SANCTIONS FINANCIERES

*Les clubs ci-après sont sujets aux dispositions spécifiques adoptées lors du Comité de direction du 19 juin 1990*

#### 2ème ANNEE D'INFRACTION

MANTES LES ANCIENS (564274) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€

MEULAN (500776) – VET D3 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€

#### 8ème ANNEE D'INFRACTION

**En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison**

CERNAY LA VILLE (531100) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 240 €

### SANCTIONS SPORTIVES APPLICABLES À LA SAISON 2026/2027

#### 1ère ANNEE D'INFRACTION MOINS 2 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2026/2027

E.S. GUYANCOURT FOOTBALL (513620) – SENIORS D1 – (Manque 1 arbitre) Amende 30 €

MAISONS LAFFITTE (552332) – SENIORS D3 – (Manque 2 arbitres) Amende 60€

#### 2ème ANNEE D'INFRACTION MOINS 4 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2026/2027

MANTES OLYMPIQUE (564274) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€

#### 3ème ANNEE D'INFRACTION MOINS 6 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2026 2027

**En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison**

SAINT GERMAIN EN LAYE FC (550196) – SENIORS D 3 (Manque 1 arbitre) Amende 90 €

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent s'assurer que leur (s) arbitre (s) ont bien effectué le nombre de matches nécessaires pour être en conformité avec l'article 34 du statut de l'arbitrage afin de ne pas être en infraction sur la liste qui sera publiée fin juin.